



L'APPEL DE PARIS

LAÏQUES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS !

Parce nous refusons que la religion dicte sa loi à la Cité (la « Polis ») et affirmons que la séparation des religions et de l'État protège les droits de toutes et tous quelles que soient leurs convictions personnelles, athées, croyants ou agnostiques.

Parce que nous rejetons toute discrimination et tout racisme, au nom de notre humanité commune.

Parce que nous combattons l'obscurantisme, les fondamentalismes, les communautarismes.

Parce que nous considérons que le droit à la différence ne doit pas conduire à la différence des droits.

Parce que nous condamnons avec force toute violence ou contrainte contre l'expression d'une pensée libre.

Parce que nous revendiquons un accès pour toutes et tous au savoir et à une éducation rationnelle et émancipatrice.

Parce que nous sommes profondément attachés aux valeurs de liberté, d'égalité et de justice.

Parce que nous sommes pour un monde de paix où la raison prime sur les croyances, et qui reconnaît des principes humanistes et universels.

Parce que la laïcité ne saurait être confondue avec la sécularisation des sociétés, nous exigeons le droit à la liberté de conscience.

Nous, réunis ce 9 décembre 2023, année du 75^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits humains et anniversaire de la loi française de séparation des Églises et de l'État, lançons « L'APPEL DE PARIS » aux Laïques de tous les pays afin de s'unir pour :

1. La promotion de la laïcité en tant que principe fondamental à la démocratie, au pluralisme, aux droits universels et aux libertés dans toutes les sociétés.

2. La séparation complète des religions et de l'État dans les structures et systèmes politiques notamment dans la Loi, le système judiciaire, l'éducation, la santé et tous les services publics.
3. L'abolition des lois religieuses et culturelles restrictives dans les codes civil, pénal et de la famille. Nous refusons tout règlement et pratiques imposées aux femmes qui portent atteinte à leur dignité et leur dénie le droit de disposer de leur corps.
4. Le droit à la liberté de conscience et d'expression, y compris le droit de changer de religion ou de n'en avoir aucune et la suppression du délit de blasphème et d'apostasie.
5. L'égalité entre les femmes et les hommes, et les droits de citoyenneté pour toutes et tous.
6. La défense des dissidents menacés par leur État ou leur société pour leur croyance ou leurs convictions.
7. Le droit de toutes et tous de vivre et d'aimer selon leur libre choix.